

tion et déclarant que chacun de ses vestiges devait être soigneusement effacé et que le libre-échange devait être établi.

J'avoue avec l'honorable chef de l'opposition, que si telle avait été la conduite du parti libéral durant dix-huit années, ce parti serait indigne de la confiance du peuple. Mais quant aux faits, je ne partage pas l'opinion de l'honorable député. En attachant une interprétation rigoureuse à une phrase, à un mot, choisi avec soin dans un discours, il peut arriver à faire croire que celui qui l'a prononcé était en faveur du libre-échange absolu, et que c'était la politique du parti libéral. Mais tout cela ne change pas le fait indéniable que le parti libéral n'a jamais eu l'intention d'abolir les droits de douane du pays. L'ancienne politique libérale n'a rien fait de cette nature. Le parti libéral a déjà été au pouvoir autrefois, et son tarif était de 17½ pour 100, à peu près. Cela ne constituait pas un programme de libre-échange. On ne pouvait pas lui donner ce nom, quand il y avait un droit sur les marchandises importées.

Je comprends que le libre-échange est une politique qui laisse entrer dans le pays, francs de droits, les articles manufacturés des autres pays. Un système de cette nature est impossible et jamais on n'a eu l'idée de l'adopter. Nous savons que même l'ancien tarif libéral de 17½ pour 100 ne suffirait pas aujourd'hui pour faire face à nos besoins. Les dépenses du pays avaient été portées à un chiffre si élevé qu'il était impossible de revenir à ce tarif, et il a fallu élever les droits pour répondre aux besoins.

Mais quelle a été la promesse faite par le parti libéral? Il a promis de réduire le tarif; il s'est engagé à faire son possible pour appliquer au tarif des principes d'un commerce plus libre, tout en tenant compte des intérêts et des besoins du pays, et il s'est engagé, de plus, à ne pas oublier le fait que nous n'étions pas aussi libres de nous occuper du tarif que nous l'aurions été si la protection n'eût pas existé durant les dix-huit dernières années. Et je prétends que le parti libéral a rempli ses promesses à ce sujet. Qu'a-t-il fait dans la revision du tarif, l'année dernière? Les droits ont été considérablement réduits sur un grand nombre d'articles—je tiens à faire cette déclaration parce que cette réduction importante n'est pas généralement connue dans le pays.

Les droits spécifiques et *ad valorem* étaient tellement mêlés dans l'ancien tarif que personne ne pouvait dire quel était la proportion du droit. Mais si vous réunissez ces droits et que vous les convertissez en une proportion sur la valeur, vous commencez alors à comprendre ce que ces réductions ont été réellement.

Je n'ai pas l'intention d'entrer dans les détails, mais j'ai ici le document et je peux prouver ce que j'avance. Je dis que le parti libéral, à la dernière session, a réduit le tarif sur un grand nombre d'articles manufacturés dans le pays dans la proportion de 10, 15, 25, 35 et 40 pour 100. Ces réductions sur les marchandises importées dans le pays sont importantes, et, en conséquence, je prétends que le gouvernement a rempli la promesse qu'il avait faite de réduire le tarif autant que possible, et je suis porté à penser que personne ne croyait que le gouvernement réduirait les droits dans cette proportion. Le tarif a été réduit d'après le principe d'un tarif de revenu, principe que le parti libéral a toujours préconisé comme devant être la base d'un

tarif. La protection excessive a été entièrement retranchée. On a tenu compte des besoins du pays et le tarif est devenu un tarif de revenu. Ce tarif de revenu favorise toutes les industries du pays beaucoup mieux qu'un tarif protecteur. Sous ce rapport je prétends que le tarif a été réduit sensiblement, qu'on en a fait un tarif de revenu, et qu'en cela le gouvernement a rempli la promesse qu'il avait faite, parce que jamais on n'a eu l'intention d'abolir entièrement les droits et de permettre d'entrer en franchise les articles manufacturés des autres pays.

Je désire répéter ici ce que j'ai dit ailleurs. Nous avons pendant grand nombre d'années agité la question du tarif, nous avons eu une revision l'année dernière et il est temps que nous ayons la stabilité et la permanence. Il faut de la permanence et de la stabilité dans le tarif pour permettre au commerce et aux affaires d'un pays de se développer; et aujourd'hui qu'une nouvelle ère de prospérité luit pour nous, ce serait une grande erreur de discuter une question de changements au tarif. Je ne veux pas dire qu'il ne doit pas y avoir de changements pendant quelques années, ou un certain temps considérable. Il peut survenir des circonstances qui exigent des changements, mais je veux dire que la revision du tarif, à la dernière session, a été si complète et si satisfaisante pour tout le pays que même plusieurs membres du parti conservateur n'ont rien pu trouver à y redire, et dans ce cas, nous devons avoir permanence et stabilité dans notre tarif. Mais d'un autre côté, nous devons être prêts, quand les circonstances changeront, à faire les changements qui deviendront nécessaires.

Permettez-moi d'expliquer ce que j'entends sur ce sujet. Par exemple, prenez le droit imposé sur le bois de construction. Nous savons que le tarif a été revisé l'année dernière, mais le bois américain entre encore en franchise comme autrefois, tandis que le bois canadien, qui était autrefois admis en franchise aux Etats-Unis, est frappé d'un droit. Au cours de la discussion qui a eu lieu, il a été impossible de regarder les droits sur le bois autrement que comme affectant les deux pays, et il est raisonnable de tenir compte de la législation des Etats-Unis sur cette question des droits sur le bois en préparant une législation sur le même sujet pour le Canada.

Cette question a été devant le public durant de nombreuses années. Aujourd'hui le bois américain entre en franchise au Canada, et un droit de \$2 par mille pieds est imposé sur le bois qui va aux Etats-Unis. Ainsi, il se présente un nouvel état de choses, et bien que je ne dise pas qu'il faut imposer un droit sur le bois américain qui entre dans le pays, je prétends que les circonstances ayant changé, le gouvernement sera obligé d'étudier sérieusement la question au point de vue de ce nouvel état de choses et de résoudre les problèmes qui se présentent de manière à favoriser les intérêts du pays en général.

Je vois avec plaisir dans le discours du Trône que le gouvernement, en ce qui concerne ses entreprises, a aboli le système de persécution des ouvriers. Cela indique que le gouvernement ne perd pas de vue les intérêts de toutes les classes de la population et travaille pour le bien de tous. De plus, je suis heureux de voir que le discours du Trône mentionne la question des pensions de retraite, l'Acte relatif au cens électoral et le plébiscite. Ces questions font partie des promesses faites par le gouvernement et par le parti libéral,